



Oloron, le 15 juin 2026

**Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
Syndicat Mixte du Haut-Béarn**

Le Président

**Aux membres du
Syndicat Mixte du Haut-Béarn**

Cher(e) Collègue,

Comme convenu, j'ai l'honneur de vous inviter à notre prochaine séance du Comité Syndical qui se tiendra le :

**Mardi 30 juin 2026
à 18h30
au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
Maison des Vallées - 2, rue des Barats - Place des Oustalots
64400 OLORON SAINTE MARIE**

Je vous propose l'ordre du jour suivant :

1. Pastoralisme :

☞ **Travaux d'améliorations pastorales :**

- **Castet** : renforcement en eau au Port de Castet (Costabuzy et Louste Dous Courrets), convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- **Cette-Eygun**, désenclavement zone intermédiaire Lhèze, Tès de Lar, convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

☞ **Appui à la saison de monte en libertés** : convention avec l'association Ossau Cheval,

☞ **Préparation de la saison d'estive** : héliportages de montée (bilan), muletage, état des lieux des sentiers pastoraux, hélitreuillage gros bétail en difficulté, qualité de l'eau dans les cabanes, électrification, ...

☞ **Ecobuages :**

- Bilan de la campagne
- Renouvellement des agréments des Commissions locales suite au renouvellement des conseils municipaux,

.../...

2. Forêt :

- ☞ **Reconquête des zones intermédiaires par plantations d'arbres**
en lien avec les besoins de la filière locale : présentation du projet
et état d'avancement
- ☞ **Bilan des ventes de bois du printemps**

3. Environnement :

- ☞ **Connaissance de la ressource en eau des estives** : présentation
de l'opération engagée,
- ☞ **Prise en compte de la nidification des grands rapaces dans les
héliportages :**
 - Situation suite à la rencontre avec le Parc National des
Pyrénées,
 - Mesures prises lors des héliportages de montée en estives,

4. Décisions à prendre pour le fonctionnement de l'IPHB :

- ☞ Demande de retrait de la commune de Louvie-Soubiron,
- ☞ Taux d'indemnités des élus et frais de déplacements,
- ☞ ...

5. Questions diverses

A l'issue de nos travaux, nous partagerons un casse-croûte.

Dans l'attente de cette prochaine rencontre,

Je vous assure, Cher(e) Collègue, de mes sentiments les meilleurs.



Robert CASADEBAIG

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

N°2026-17

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

PRESENTS : M^{mes} et MM. Robert CASADEBAIG, Président, Hervé ARRIBE, André ASSERQUET, Jean-Jacques BERGEZ, Amagoïa CAMPET, Corinne CAMOU-JUNCAS, Jean-Bernard CARRIORBE, Yves ESTURONNE, Jean-Claude CLAVERANNE, Robert DAGUERRE, Ophélie ESCOT, Olivier JAVELAUD, Maxime LIBARLE, Monique LOPEZ, Yves MAYSOUNABE, Danièle MIRANDE-REY, Jean MONTOULIEU, Michaël DESSEIN, Etienne SERNA et François VERRIERE.

ABSENTS : M^{mes} et MM. Marie-Lyse BISTUÉ, Thierry CARRERE, Audrey CASTAGNET, Bernard CAUHAPE, Bruno GUITTON, Laure LABORDE, Marc OXIBAR, Andde SAINTE-MARIE, Gérard SARRAILH, Clément SERVAT et Bernard UTHURRY et Claire VIGNAL.

Date de convocation	:	15 juin 2026	
Nombre de membres en exercice	:	33 membres	
Nombre de présents	:	21	
Ont donné procuration	:	Bernard CAUHAPE	à Olivier JAVELAUD
		Bruno GUITTON	à Ophélie ESCOT
		Claire VIGNAL	à Robert CASADEBAIG

OBJET : PROGRAMMATION PASTORALE 2026 – 2^{ème} TRANCHE

Votants	: 24	Le Président rappelle que par délibération n°2026-05 du 24 février 2026, le
Pour	: 24	Comité Syndical a été amené à se prononcer sur une première série de
Contre	: 0	projets d'améliorations pastorales portés par les propriétaires et les
Abstention	: 0	gestionnaires d'estives membres de l'IPHB.

Cette délibération a permis leur inscription à l'appels à projets annuel publié au titre du dispositif « 73.01.06 investissements pastoraux » par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens. Les projets peuvent ainsi bénéficier du taux de financement public maximal mobilisable, avec un cofinancement de fonds européens (FEADER) et nationaux (Etat, Région, Département).

Ces projets constituaient la première tranche du programme pastoral de l'IPHB. Depuis, d'autres communes propriétaires d'estives ont finalisé leurs projets d'amélioration pastorale qui doivent être inscrits au programme pastoral 2026.

Il demande à la Présidente de la Commission Agro-Pastorale de les présenter.

Oùï l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises, et les statuts du Syndicat Mixte du Haut-Béarn,

CONSIDERANT « *Haut-Béarn 2030* » 5^{ème} contrat d'application de la Charte, voté le 12 novembre 2024 et signé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Président de l'IPHB,

CONSIDERANT la délibération n°2025-05 du 24 février 2026 portant 1^{ère} tranche du programme pastoral de l'IPHB 2026,

CONSIDERANT les projets présentés par les communes de Castet et de Cette-Eygun,

CONSIDERANT l'instruction menée au sein du Conseil de Gestion Patrimoniale dans sa séance du 30 juin 2026 et de l'avis favorable émis pour ces deux dossiers,

DECIDE de la mise en œuvre des projets suivants :

Maître d'ouvrage	Nature	Localisation	Montant prévisionnel € HT
Castet	Renforcement adduction d'eau sur les estives du Port de Castet	Costabuzy et Louste Douste	135.251
Cette-Eygun	Désenclavement zone intermédiaire	Tès de Lar, Lhèze	140.025

CHARGE le Président de l'inscription de ces dossiers au programme pastoral 2026 afin qu'ils bénéficient des financements publics au taux maximum mobilisable,

PRECISE en conséquence que le programme pastoral 2026 de l'IPHB s'établit à ce jour comme suit :

Maître d'ouvrage	Nature	Localisation	Montant prévisionnel € HT
Aydius	Aire de traite	Bésur	34.313
Accous	Renforcement de la desserte en eau/pompage solaire	L'Ourtica	39.200
	Réfection de la toiture de la cabane	La Cuarde	26.400
	Sécurisation du sentier pastoral et girobroyage	La Pourcibe, La Gourgue	15.000
Béost	Réhabilitation de la cabane pastorale 1 ^{ère} tranche	Caillau de Cot (Lagnères)	235.000
Castet	Renforcement adduction d'eau sur les estives du Port de Castet	Costabuzy et Louste Douste	135.251
Cette-Eygun	Désenclavement zone intermédiaire	Tès de Lar, Lhèze	140.025
CS Bas Ossau	Réhabilitation de l'ensemble pastoral (cabane, fromagerie, assainissement)	La Lagüe	350.000
Eaux-Bonnes	Sécurisation accès à l'estive (passerelle)	Sendits	23.000
GP Aste-Béon	Renforcement de la desserte en eau	Port d'Aste-Béon	Chiffrage en cours
Gère-Bélesten	Electrification solaire 220 V	Ibech	20.000
Laruns	Electrification solaire 220 V	Cézy	22.000

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente et l'**AUTORISE** à signer tout acte administratif nécessaire pour ce faire.

Fait les an, mois et jour sus dits.

Affiché le :

Le Président certifie le caractère exécutoire.

Le Président



Robert CASADEBAIG

**DELIBERATION DU COMITE SYND
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

N°2026-18

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

PRESENTS : M^{mes} et MM. Robert CASADEBAIG, Président, Hervé ARRIBE, André ASSERQUET, Jean-Jacques BERGEZ, Amagoïa CAMPET, Corinne CAMOU-JUNCAS, Jean-Bernard CARRIORBE, Yves ESTURONNE, Jean-Claude CLAVERANNE, Robert DAGUERRE, Ophélie ESCOT, Olivier JAVELAUD, Maxime LIBARLE, Monique LOPEZ, Yves MAYSOUNABE, Danièle MIRANDE-REY, Jean MONTOULIEU, Michaël DESSEIN, Etienne SERNA et François VERRIERE.

ABSENTS : M^{mes} et MM. Marie-Lyse BISTUÉ, Thierry CARRERE, Audrey CASTAGNET, Bernard CAUHAPE, Bruno GUITTON, Laure LABORDE, Marc OXIBAR, Ande SAINTE-MARIE, Gérard SARRAILH, Clément SERVAT et Bernard UTHURRY et Claire VIGNAL.

Date de convocation	:	15 juin 2026	
Nombre de membres en exercice	:	33 membres	
Nombre de présents	:	21	
Ont donné procuration	:	Bernard CAUHAPE	à Olivier JAVELAUD
		Bruno GUITTON	à Ophélie ESCOT
		Claire VIGNAL	à Robert CASADEBAIG

**OBJET : RENFORCEMENT EN EAU AU PORT DE CASTET :
CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président expose que la Commune de Castet souhaite améliorer, renforcer et moderniser la desserte en eau de ses estives afin d'apporter la ressource en eau adaptée aux besoins de l'activité pastorale sur le territoire communal.

Afin d'assurer la gestion optimale de la ressource, le bien-être animal et la bonne répartition du chargement sur les différentes estives pour en permettre le bon entretien, la commune a engagé une réflexion globale. Des visites de terrain ont été faites avec le cabinet CETRA et les services de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB). Plusieurs projets ont été identifiés à court ou moyen termes. Les deux projets les plus urgents concernent le renforcement de l'adduction d'eau du secteur Costabuzzy et le captage de la source de Lascoues située sur l'estive de Louste/Dous Courrets.

Compte tenu de la nature du dossier, la Commune de Castet a décidé de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Haut-Béarn, qui bénéficie de 30 ans d'expérience dans le pastoralisme haut-béarnais, en ses qualités de facilitateur et de coordinateur de territoire, à l'élaboration et à la réalisation de ce projet.

.../...

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises,

CONSIDERANT « Haut-Béarn 2030 » 5^{ème} contrat d'application de la Charte, voté le 12 novembre 2024 et signé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Président de l'IPHB,

CONSIDERANT les statuts du Syndicat Mixte du Haut-Béarn et notamment l'article 2,

CONSIDERANT les articles L2422-1 et L2422-2 du code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la délibération n°2024-06 du 24 mars 2024 fixant les tarifs des prestations et services rendus par l'IPHB,

CONSIDERANT la délibération de la Commune de Castet en date du 17 avril 2026 sollicitant l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Haut-Béarn pour son projet de renforcement en eau au port de Castet,

CONSIDERANT le projet de convention élaboré en lien avec la Commune,

DECIDE d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de « renforcement en eau au port de Castet » selon les modalités précisées dans la convention annexée à la présente,

AUTORISE le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente et **AUTORISE** à signer tout acte administratif nécessaire pour ce faire.

Fait les an, mois et jour sus dits.

Affiché le :

Le Président certifie le caractère exécutoire.

Le Président
Syndicat Mixte du Haut Béarn
64400
OLORON
Ste MARIE
Pyrénées-Atlantiques
Robert CASADÉBAIG

**DELIBERATION DU COMITE SYND
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

N°2026-19

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

PRESENTS : M^{mes} et MM. Robert CASADEBAIG, Président, Hervé ARRIBE, André ASSERQUET, Jean-Jacques BERGEZ, Amagoïa CAMPET, Corinne CAMOU-JUNCAS, Jean-Bernard CARRIORBE, Yves ESTURONNE, Jean-Claude CLAVERANNE, Robert DAGUERRE, Ophélie ESCOT, Olivier JAVELAUD, Maxime LIBARLE, Monique LOPEZ, Yves MAYSOUNABE, Danièle MIRANDE-REY, Jean MONTOULIEU, Michaël DESSEIN, Etienne SERNA et François VERRIERE.

ABSENTS : M^{mes} et MM. Marie-Lyse BISTUÉ, Thierry CARRERE, Audrey CASTAGNET, Bernard CAUHAPE, Bruno GUITTON, Laure LABORDE, Marc OXIBAR, Andde SAINTE-MARIE, Gérard SARRAILH, Clément SERVAT et Bernard UTHURRY et Claire VIGNAL.

Date de convocation	:	15 juin 2026	
Nombre de membres en exercice	:	33 membres	
Nombre de présents	:	21	
Ont donné procuration	:	Bernard CAUHAPE	à Olivier JAVELAUD
		Bruno GUITTON	à Ophélie ESCOT
		Claire VIGNAL	à Robert CASADEBAIG

OBJET : DESENCLAVEMENT EN ZONE INTERMEDIAIRE TES DE LAR ET LHEZE A CETTE-EYGUN : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président expose que la commune de Cette-Eygoun prévoit de désenclaver la zone intermédiaire de Tès de Lar et de Lhèze. Ce secteur a déjà fait l'objet d'un désenclavement partiel, réalisé en 1995, jusqu'à la Borde Minvielle.

Malgré les actions déjà entreprises par la commune, ce secteur montre des signes récents de fermeture qui compromettent à terme sa vocation pastorale et font craindre un important risque d'incendies. La commune souhaite donc poursuivre cet aménagement, jusqu'à la cabane pastorale de Lhèze, par la création d'une mini-piste destinée aux quads. Les objectifs de ce projet sont multiples et visent à une meilleure gestion du secteur (amélioration de la ressource fourragère), faciliter l'entretien des équipements existants (clôtures, points d'eau, ...), un accès facilité pour les éleveurs utilisateurs, la facilitation et la sécurisation des écobuages et des écobueurs, et ainsi, la protection de la forêt. Cet accès permettra également l'intervention des services du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) si nécessaire.

Le Président précise que ce projet s'inscrit, au-delà de ses objectifs propres, dans une stratégie de reconquête et de valorisation des zones intermédiaires en Haut-Béarn.

.../...

Compte tenu de la nature et de la complexité du dossier, la Commune de Cette-Eygun a décidé de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Haut-Béarn, qui bénéficie de 30 ans d'expérience dans le pastoralisme haut-béarnais, en ses qualités de facilitateur et de coordinateur de territoire, à l'élaboration et à la réalisation de ce projet.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises,

CONSIDERANT « Haut-Béarn 2030 » 5^{ème} contrat d'application de la Charte, voté le 12 novembre 2024 et signé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Président de l'IPHB,

CONSIDERANT les statuts du Syndicat Mixte du Haut-Béarn et notamment l'article 2,

CONSIDERANT les articles L2422-1 et L2422-2 du code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la délibération n°2024-06 du 24 mars 2024 fixant les tarifs des prestations et services rendus par l'IPHB,

CONSIDERANT la délibération de la Commune de Cette-Eygun en date du 29 avril 2026 sollicitant l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Haut-Béarn pour son projet de désenclavement de la zone intermédiaire de Tes de Lar et Lhèze,

CONSIDERANT le projet de convention élaboré en lien avec la commune,

DECIDE d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de « désenclavement de la zone intermédiaire de Tes de Lar et Lhèze » selon les modalités précisées dans la convention annexée à la présente,

AUTORISE le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente et **AUTORISE** à signer tout acte administratif nécessaire pour ce faire.

Fait les an, mois et jour sus dits.

Affiché le :

Le Président certifie le caractère exécutoire.



Robert CASADEBAIG

**DELIBERATION DU COMITE SYND
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

N°2026-20

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

PRESENTS : M^{mes} et MM. Robert CASADEBAIG, Président, Hervé ARRIBE, André ASSERQUET, Jean-Jacques BERGEZ, Amagoïa CAMPET, Corinne CAMOU-JUNCAS, Jean-Bernard CARRIORBE, Yves ESTURONNE, Jean-Claude CLAVERANNE, Robert DAGUERRE, Ophélie ESCOT, Olivier JAVELAUD, Maxime LIBARLE, Monique LOPEZ, Yves MAYSOUNABE, Danièle MIRANDE-REY, Jean MONTOULIEU, Michaël DESSEIN, Etienne SERNA et François VERRIERE.

ABSENTS : M^{mes} et MM. Marie-Lyse BISTUÉ, Thierry CARRERE, Audrey CASTAGNET, Bernard CAUHAPE, Bruno GUITTON, Laure LABORDE, Marc OXIBAR, Ande SAINTE-MARIE, Gérard SARRAILH, Clément SERVAT et Bernard UTHURRY et Claire VIGNAL.

Date de convocation	:	15 juin 2026	
Nombre de membres en exercice	:	33 membres	
Nombre de présents	:	21	
Ont donné procuration	:	Bernard CAUHAPE	à Olivier JAVELAUD
		Bruno GUITTON	à Ophélie ESCOT
		Claire VIGNAL	à Robert CASADEBAIG

OBJET : PASTORALISME : ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE EQUINE

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle qu'en 2009, l'association « *Ossau Cheval* », syndicat professionnel le plus important de la chaîne pyrénéenne et au-delà, a rejoint l'IPHB. Depuis, un important travail d'inventaire, de recensement et d'analyse de la filière dans toutes ses composantes a été réalisé. En tant que membres de l'IPHB, les éleveurs bénéficient des contributions et appui de l'équipe technique.

Au fil des années, et suite au désengagement des Haras Nationaux, un partenariat étroit au service des éleveurs de chevaux lourds, du maintien et du développement de l'élevage équin et de l'entretien du territoire, s'est noué entre « *Ossau Cheval* », syndicat d'élevage équin de la vallée d'Ossau et l'IPHB.

Depuis 2014, l'Association « *Ossau Cheval* » rencontre des difficultés pour l'organisation des montes en liberté. Elle sollicite donc chaque année le SMHB pour un soutien technique pour l'organisation de la saison de monte. Le Président expose que par courrier du 13 mars 2026, « *Ossau cheval* » a sollicité le soutien technique de l'IPHB pour l'organisation de la saison de monte 2026.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises,

CONSIDERANT « Haut-Béarn 2030 » 5^{ème} contrat d'application de la Charte, voté le 12 novembre 2024 et signé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Président de l'IPHB,

CONSIDERANT la délibération n°2024-06 du 14 mars 2024 fixant les tarifs des prestations et services rendus par l'IPHB,

CONSIDERANT la demande d'« Ossau Cheval », membre de l'IPHB, exprimée par courrier du 13 mars 2026,

CONSIDERANT l'intérêt pour la qualité et la vie du territoire du maintien de la transhumance équine dans les vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous,

CONSIDERANT la situation de la filière équine, qui exprime le besoin de bénéficier du soutien technique de l'IPHB, en qualité de facilitateur sur le territoire des trois vallées béarnaises, pour l'organisation de la saison de monte 2026,

CONSIDERANT aussi que pour intervenir en facilitation auprès de la filière, l'IPHB doit en appréhender tous les enjeux, techniques et savoir-faire, compte tenu de la spécificité de l'élevage de chevaux,

DECIDE d'apporter le soutien sollicité par l'association « Ossau Cheval » pour l'organisation de la saison de monte 2026,

PRECISE qu'un agent référent est désigné pour ce faire,

AUTORISE le Président à signer le projet de convention ci-joint, précisant les modalités d'accompagnement de la filière équine pour 2026,

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente et l'**AUTORISE** à signer tout acte administratif nécessaire pour ce faire.

Fait les an, mois et jour sus dits.

Affiché le :

Le Président certifie le caractère exécutoire.



Robert CASADEBAIG

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

N°2026-21

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

PRESENTS : M^{mes} et MM. Robert CASADEBAIG, Président, Hervé ARRIBE, André ASSERQUET, Jean-Jacques BERGEZ, Amagoïa CAMPET, Corinne CAMOU-JUNCAS, Jean-Bernard CARRIORBE, Yves ESTURONNE, Jean-Claude CLAVERANNE, Robert DAGUERRE, Ophélie ESCOT, Olivier JAVELAUD, Maxime LIBARLE, Monique LOPEZ, Yves MAYSOUNABE, Danièle MIRANDE-REY, Jean MONTOULIEU, Michaël DESSEIN, Etienne SERNA et François VERRIERE.

ABSENTS : M^{mes} et MM. Marie-Lyse BISTUÉ, Thierry CARRERE, Audrey CASTAGNET, Bernard CAUHAPE, Bruno GUITTON, Laure LABORDE, Marc OXIBAR, Andde SAINTE-MARIE, Gérard SARRAILH, Clément SERVAT et Bernard UTHURRY et Claire VIGNAL.

Date de convocation	:	15 juin 2026	
Nombre de membres en exercice	:	33 membres	
Nombre de présents	:	21	
Ont donné procuration	:	Bernard CAUHAPE	à Olivier JAVELAUD
		Bruno GUITTON	à Ophélie ESCOT
		Claire VIGNAL	à Robert CASADEBAIG

**OBJET : ENVIRONNEMENT : MESURES EN FAVEUR DE LA TRANQUILLITE DES
GRANDS RAPACES**

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président expose que depuis 2004, une collaboration s'est mise en place entre l'IPHB, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) chargée notamment du suivi de la population de gypaète barbu, et le Parc National des Pyrénées (PNP) concernant la localisation des nids de rapaces dans les vallées.

Chaque année, l'IPHB recueille les informations sur la localisation des rapaces présents en Haut-Béarn (gypaètes barbus, percnoptères...), et leur période de sensibilité au dérangement, afin le cas échant, d'en tenir compte dans la programmation des opérations, héliportées notamment.

Le Président explique que chaque printemps, les Zones de Sensibilités Majeures (ZSM) « Gypaète » et « Aigle royal » sont activées dans le territoire concerné par les héliportages. Depuis 2022, sont apparues également des ZSM « vautour percnoptère d'Egypte ». Ce n'est qu'au regard des observations de terrain ultérieures qu'elles sont désactivées ou non. La nécessité d'adapter les plans de vols d'héliportage, voire de substituer l'héliportage par des rotations de muletage, est donc réétudiée chaque année.

.../...

La réunion de partage des informations sur la nidification des grands rapaces en prévision des héliportages 2026 a eu lieu le 19 mai, sous l'autorité du Président de la Commission Environnement.

En ce qui concerne le gypaète barbu, un nid actif en vallée d'Aspe a amené à adapter le plan de vol pour desservir la cabane de Gougue Sec (Bedous)

En ce qui concerne le vautour percnoptère d'Egypte, la ZSM en place depuis 2022 sur le Litor (Béost) concerne le transport du matériel des bergers de Bourrous et Larue. En 2026, il y a changement de berger à Larue ce qui nécessite, à la différence des années précédentes, de descendre le matériel du berger précédent et monter celui du nouveau.

Les échanges du 19 mai ont conclu à la nécessité de solliciter, comme en 2022, 2023 et 2024, une dérogation à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Pour pouvoir acheminer ces charges, comme les deux années passées, il a été décidé de rester le plus éloigné possible du nid. A noter que suite à l'application stricte des consignes de vol, la prise d'envol du jeune n'a pas été perturbée et réussie en 2022, 2023, 2024 et 2025.

La demande de dérogation correspondante, comprenant le calendrier prévisionnel, le détail du nombre de rotations et la cartographie du plan de vol précis, a été adressée le 22 mai. Un bilan détaillé de la mission a été adressé à la DREAL le 22 juin.

En ce qui concerne l'aigle, espèce qui ne fait pas l'objet d'un Plan National d'Action, le Parc National a indiqué que deux ZSM étaient actives, en vallée d'Ossau, l'une à Soques, l'autre à Sesques. Elles ont conduit à modifier et allonger les plans de vol pour desservir les cabanes et estives de Peyrelue, Dous Bouès, Soques, Estrémère, Gaziès, Sesques.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises,

CONSIDERANT les échanges lors de la réunion de partage des informations sur la nidification des grands rapaces en prévision des héliportages 2026 qui a eu lieu le 19 mai 2026,

CONSIDERANT les mesures proposées pour assurer la tranquillité de l'habitat du gypaète barbu,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime exprimé par le Conseil de Gestion Patrimoniale dans sa séance du 30 juin 2026,

CONSIDERANT la demande de dérogation adressée le 22 mai 2026 à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) afin de permettre le transport du matériel des bergers de Bourrous et Larue,

CONSIDERANT le bilan de la mission sur le Litor adressé à la DREAL et à sa demande le 22 juin 2026,

ACTE la mise en œuvre des mesures en faveur de la tranquillité des habitats des grands rapaces dans le cadre des héliportages 2026 comme suit :

1. Adaptation du plan de vol à la ZSM « Gypaète » pour desservir la cabane de Gourgue Sec,
2. adaptation du plan de vol à la ZSM « vautour percnoptère d'Egypte » des modalités d'intervention pour les héliportages nécessaires au maintien de l'activité pastorale sur les estives de Bourrous et Larue conformément aux préconisations formulées par la DREAL : DZ, lieux de dépose, limitation de vol stationnaire, information des autorités des dates et heures d'intervention, désignation du pilote....
3. contournement des ZSM « Aigle » pour desservir les cabanes de Dous Bouès, Estrémère, Gaziès, Peyrelue, Sesques et Soques.

RELEVÉ que les opérations menées en 2026 sur le Litor ont permis d'établir que le lien de dépose à Bourrous se situe bien au-dessus de la cabane mentionnée sur la carte IGN, en partie supérieure de l'estive, et donc en dehors de la ZSM. Cette précision géographique devra être prise en compte dès l'année prochaine.

SE FELICITE de la collaboration fructueuse avec la Ligue de Protection des Oiseaux et le Parc National des Pyrénées, qui permet de contribuer avec succès à la conservation de ces espèces sensibles,

RAPPELLE que ces mesures ont des incidences significatives à savoir :

- la mise en place d'une organisation particulière par les bergers et gestionnaires d'estives sur les estives concernées,
- l'augmentation du coût des opérations induite par les adaptations de plans de vol.

RAPPELLE l'intérêt du maintien de l'activité pastorale dans les vallées béarnaises pour garder des milieux ouverts propices au maintien et au développement de la biodiversité, ainsi que l'intérêt de rechercher des dispositifs pérennes (pistes) en alternative à ces héliportages,

S'INTERROGE sur les équilibres à trouver pour l'avenir, compte tenu que l'habitat du vautour percnoptère d'Egypte se situe généralement en basse altitude et le long des grands axes routiers (RN 134), ce qui démontre la moindre sensibilité de cette espèce au dérangement,

OBSERVE la multiplication des ZSM sur le territoire, avec notamment l'apparition de ZSM « Aigle », espèce qui ne fait pas l'objet d'aucun Plan National d'Action,

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente et **l'AUTORISE** à signer tous les actes administratifs nécessaires à la clôture de ce dossier.

Fait les an, mois et jour sus dits.

Affiché le :

Le Président certifie le caractère exécutoire.



Robert CASADEBAIG

**DELIBERATION DU COMITE SYND
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

N°2026-22

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

PRESENTS : M^{mes} et MM. Robert CASADEBAIG, Président, Hervé ARRIBE, André ASSERQUET, Jean-Jacques BERGEZ, Amagoïa CAMPET, Corinne CAMOU-JUNCAS, Jean-Bernard CARRIORBE, Yves ESTURONNE, Jean-Claude CLAVERANNE, Robert DAGUERRE, Ophélie ESCOT, Olivier JAVELAUD, Maxime LIBARLE, Monique LOPEZ, Yves MAYSOUNABE, Danièle MIRANDE-REY, Jean MONTOULIEU, Michaël DESSEIN, Etienne SERNA et François VERRIERE.

ABSENTS : M^{mes} et MM. Marie-Lyse BISTUÉ, Thierry CARRERE, Audrey CASTAGNET, Bernard CAUHAPE, Bruno GUITTON, Laure LABORDE, Marc OXIBAR, Ande SAINTE-MARIE, Gérard SARRAILH, Clément SERVAT et Bernard UTHURRY et Claire VIGNAL.

Date de convocation	:	15 juin 2026	
Nombre de membres en exercice	:	33 membres	
Nombre de présents	:	21	
Ont donné procuration	:	Bernard CAUHAPE	à Olivier JAVELAUD
		Bruno GUITTON	à Ophélie ESCOT
		Claire VIGNAL	à Robert CASADEBAIG

**OBJET : REORGANISATION DE L'EQUIPE : CONVENTION AVEC LE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président expose que le Directeur historique du Syndicat Mixte du Haut-Béarn fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} octobre 2026.

Au vu de la composition actuelle du reste de l'équipe, qui dispose de nombreuses années d'expérience, de compétences solides et d'une excellente connaissance du territoire, de ses activités et de ses acteurs, il a demandé qu'une réflexion soit conduite pour une réorganisation qui permette d'assurer le remplacement en interne du Directeur. Il présente les grandes lignes du projet qui repose aussi sur la présence accrue des élus, avec une implication renforcée du 1^{er} Vice-Président, Délégué aux finances et aux affaires générales, qui aura le rôle déterminant de faire le lien entre la volonté politique et l'équipe technique, pour l'administration générale de l'IPHB et la facilitation patrimoniale.

L'ensemble des membres de l'équipe étant titulaire de la fonction publique, il propose que cette démarche de réorganisation soit accompagnée par l'expertise du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées-Atlantiques qui apportera son expertise dans la définition et la sécurisation juridique des actes à mettre en place.

Il propose donc l'adhésion à la prestation de conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2026.

Il présente également le projet de convention proposé par le Centre de Gestion. Cette convention détaille tous les types de services que le Centre de Gestion peut apporter dans le cadre de sa mission de conseil en organisation et ressources humaines.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises,

CONSIDERANT « Haut-Béarn 2030 » 5^{ème} contrat d'application de la Charte, voté le 12 novembre 2024 et signé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et le Président de l'IPHB,

CONSIDERANT le projet de convention proposé,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} juillet 2026 à la prestation de Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion

AUTORISE le Président à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les éventuels devis permettant sa mise en œuvre

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice,

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente et l'**AUTORISE** à signer tout acte administratif nécessaire pour ce faire.

Fait les an, mois et jour sus dits.

Affiché le :

Le Président certifie le caractère exécutoire.

Le Président
64400
OLORON
Ste MARIE
Pyrénées-Atlantiques
Robert CASADEBAIG

**DELIBERATION DU COMITE SYNDI
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

N°2026-23

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

PRESENTS : M^{mes} et MM. Robert CASADEBAIG, Président, Hervé ARRIBE, André ASSERQUET, Jean-Jacques BERGEZ, Amagoïa CAMPET, Corinne CAMOU-JUNCAS, Jean-Bernard CARRIORBE, Yves ESTURONNE, Jean-Claude CLAVERANNE, Robert DAGUERRE, Ophélie ESCOT, Olivier JAVELAUD, Maxime LIBARLE, Monique LOPEZ, Yves MAYSOUNABE, Danièle MIRANDE-REY, Jean MONTOULIEU, Michaël DESSEIN, Etienne SERNA et François VERRIERE.

ABSENTS : M^{mes} et MM. Marie-Lyse BISTUÉ, Thierry CARRERE, Audrey CASTAGNET, Bernard CAUHAPE, Bruno GUITTON, Laure LABORDE, Marc OXIBAR, Andde SAINTE-MARIE, Gérard SARRAILH, Clément SERVAT et Bernard UTHURRY et Claire VIGNAL.

Date de convocation	:	15 juin 2026	
Nombre de membres en exercice	:	33 membres	
Nombre de présents	:	21	
Ont donné procuration	:	Bernard CAUHAPE	à Olivier JAVELAUD
		Bruno GUITTON	à Ophélie ESCOT
		Claire VIGNAL	à Robert CASADEBAIG

OBJET : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE LOUVIE-SOUBIRON

Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président expose que le conseil municipal de la Commune de Louvie-Soubiron a décidé par délibération du 20 avril 2026, reçue le 8 juin 2026, de demander le retrait de la commune du Syndicat Mixte du Haut-Béarn.

Il rappelle que le fondement du mode de fonctionnement de l'IPHB repose sur l'engagement libre et volontaire de ses membres.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises, signée le 31 janvier 1994,

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal de la commune de Louvie-Soubiron du 20 avril 2026 reçue le 8 juin 2026,

CONSIDERANT les articles 5721-2-1 et L5721-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les statuts du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, et notamment l'article 7 qui fixe les conditions de retrait,

CONSIDERANT les trois principes fondamentaux qui constituent l'essence du mode de fonctionnement de l'IPHB, à savoir :

- « Renforcer l'identité de l'autre pour passer de bons contrats avec lui »,
- « Se doter de structures vulnérables au désengagement pour susciter l'engagement »,
- « Susciter le désir qui qualifie l'engagement plutôt que la contrainte qui le déqualifie ».

CONSIDERANT que ces principes impliquent le libre et volontaire engagement des membres dans la démarche,

CONSIDERANT que pour faciliter le libre engagement et désengagement des membres, le Syndicat Mixte n'a souscrit aucun emprunt ni dette donnant lieu à règlement financier dans l'hypothèse du retrait d'un membre,

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal de Louvie-Soubiron en date du 20 avril 2026, reçue le 8 juin 2026, sollicitant le retrait de la Commune du Syndicat Mixte du Haut-Béarn,

CONSIDERANT que des arguments développés dans la délibération de la commune nécessitent d'être rétablis sur la base de la réalité des faits,

PRECISE que la cotisation de la Commission Syndicale du Haut-Ossau pour 2025 a été rétablie à 4.000 € par délibération du Comité Syndical n°2025-29 du 12 décembre 2025,

PRECISE que le rapport d'observations provisoires du 10 février 2026 dont la commune a été destinataire d'un extrait, était un document provisoire qui a fait l'objet de réponses argumentées et détaillées et que le contenu du rapport définitif n'est à ce jour pas encore connu,

RAPPELLE que l'IPHB est un outil au service et à disposition de ses membres qui ont la liberté de recourir à ses services. Elle ne se substitue pas à la légitimité des communes, détentrice du droit de propriété du territoire et n'intervient que sur demande expresse des collectivités,

RAPPELLE que la mise en cohérence des projets par la concertation et la gestion en patrimoine commun du territoire des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous et les actions collectives mutualisées conduites à l'échelle intervalléenne (diagnostics pastoraux et forestiers, portage, qualité de l'eau en estives, ...) bénéficient au territoire dans son ensemble,

DECIDE d'accéder à la demande de retrait du conseil municipal de Louvie-Soubiron.

CHARGE le Président d'informer le conseil municipal de Louvie-Soubiron et Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques de la présente délibération.

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente et **AUTORISE** à signer l'ensemble des actes administratifs nécessaires pour ce faire.

Fait les an, mois et jour sus dits.

Affiché le :

Le Président certifie le caractère exécutoire.


Robert CASADEBAIG